

CHARTRE D'ADHESION

à l'Association Cambrésienne de la Belle Automobile

L'adhésion au club est ouverte à toutes personnes passionnées de véhicules anciens ou d'exceptions.

Objectifs du club :

- Développer au sein de notre groupe, un esprit d'amitié et de convivialité
- Réaliser des sorties à caractère culturel et touristique, à coût modéré permettant d'apporter à chacun la possibilité de participer et d'obtenir une satisfaction dans la découverte de chacune des visites
- Proposer des services tels que :
 - Conseil d'expertise lors de l'achat d'un véhicule
 - Aide à la restauration
 - Conseils techniques divers et variés

ARTICLE I

L'ACBA accueille tous types de véhicules, qu'ils soient populaires, de prestige, utilitaires, d'origine Française ou étrangère. Les motos sont acceptées également.

ARTICLE II

L'A.C.B.A n'accepte que les véhicules antérieurs à 1980.

Cependant, les véhicules datant de 1980 à 1990 seront acceptés si :

Le véhicule a une histoire spécifique dans le monde de l'automobile

Le véhicule a un antécédent historique.

Le véhicule a un antécédent sportif.

Le véhicule est d'exception.

ARTICLE III

Les responsables du bureau jugeront par concertation l'acceptation ou non d'un véhicule figurant dans l'article II.

ARTICLE IV

Pour être adhérent à l'A.C.B.A, il sera nécessaire de remplir le bulletin d'adhésion.

Tout adhérent, doit s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le bureau.

ARTICLE V

Dans le cadre des activités du club (sorties, rassemblements...) chaque adhérent doit posséder une assurance pour son véhicule, l'utilisation du véhicule concerné restant sous son entière responsabilité.